

**M. l'Orateur adjoint:** Le député de Vancouver-Sud accepte-t-il cette question?

● (2202)

**M. Fraser:** Monsieur l'Orateur, bien sûr, je suis toujours prêt à répondre aux questions de mon honorable ami.

**M. Railton:** Monsieur l'Orateur, je veux seulement demander au député de Vancouver-Sud s'il se rend compte que l'industrie américaine de l'acier produit certainement des tuyaux de 48 pouces, mais pas nécessairement à haute pression, et que les usines canadiennes peuvent produire des tuyaux de 48 pouces aussi bien que les usines américaines, que ce soit des tuyaux à haute ou à basse pression.

**M. Fraser:** Monsieur l'Orateur, je ne commettrai pas l'erreur de me prétendre expert en la matière. Ce que j'ai pu apprendre, c'est que l'on doute fortement, tant chez les gestionnaires que chez les travailleurs, que des tuyaux à haute pression de 48 pouces puissent être fabriqués facilement. Il existe certainement un doute quant à la faisabilité de ce projet et quant aux compétences dont nous disposons. Je dois avouer que c'est tout ce que j'ai appris pour le moment. C'est pourquoi je soulève la question, et mon honorable ami voudra certainement m'aider et en parler aux députés de son parti afin de s'assurer que la question que nous avons abordée et discutée ce soir sera résolue dans l'intérêt de tous les Canadiens.

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES TRAVAUX PUBLICS—ON DEMANDE QUAND UN BUREAU DE POSTE SERA CONSTRUIT À ROUYN

**M. Gilles Caouette (Témiscamingue):** Monsieur le président, le 2 février dernier, je posais une question au ministre des Travaux publics (M. Buchanan) au sujet de la construction d'un édifice fédéral à Rouyn. Or, je rappelais au ministre à ce moment-là avec beaucoup de difficulté que depuis 1972 la décision avait été prise de construire un édifice fédéral à Rouyn, savoir un bureau de poste.

Dans une lettre du 16 mars le ministre des Postes d'alors, l'honorable Jean-Pierre Côté, indiquait que la construction était prévue pour 1972-1973. Le 11 mai 1972, le ministre des Travaux publics répondait que des sommes avaient été prévues pour 1972-1973 de \$200,000, pour 1973-1974 de \$300,000 et pour 1974-1975 de \$250,000. Alors le 12 décembre 1972, les fonctionnaires des Travaux publics vont rencontrer les responsables des villes de Rouyn et de Noranda. Le 9 juillet 1973, effectivement on adresse une lettre à l'architecte, indiquant que ses services sont retenus pour la construction d'un tel édifice, et le 24 janvier 1974, une lettre confirmant le droit à l'architecte d'engager les ingénieurs conseils. Par contre, si on se souvient, en juillet 1974, nous avons eu des élections. Alors tout semble laisser croire qu'on a profité des élections pour jouer à la petite politique. Le 23 juin 1976, soit un an après les élections, on découvre soudain que le gouvernement a décidé

## L'ajournement

de changer d'architecte. On ne prend plus le premier qu'on avait avisé, on change d'architecte pour mêler les affaires.

Le 13 juillet 1976, à la suite d'instances faites par mon prédécesseur, par le maire de la ville de Rouyn et par la Chambre de commerce de la région, on se rétracte et finalement on confirme qu'on redonne les contrats à l'architecte premièrement contacté en 1973. Pour couper au plus court, le 5 décembre 1977, à la suite d'une lettre que j'adressais au ministre, celui-ci me répond que le Trésor a effectivement approuvé ce projet le 20 mai 1976. Remarquons qu'on en est à quatre ans de la décision première.

Malheureusement, le 20 janvier 1978, un fonctionnaire du ministère des Travaux publics communique avec l'architecte responsable, lui indiquant que le tout est encore retardé d'une année, que la construction ne pourra pas débiter avant fort probablement le 1<sup>er</sup> février 1979, et que les locaux seront fort probablement prêts pour le 1<sup>er</sup> août 1980. Alors, le 2 février, je posais ma question au ministre sur les montants d'argent. Qu'est-ce qu'on a fait de ces montants-là qui ont été approuvés en 1972-1973, 1974-1975 pour un total de \$750,000? Qu'est-ce qu'on a fait? Je n'ai pas obtenu de réponse à cette question. Et dans le problème relatif au chômage que nous étudions présentement, les statistiques du 7 février 1977 indiquent dans la région qui couvre le Nord-Ouest du Québec un taux de chômage de 25.8 p. 100.

● (2207)

Alors la deuxième question que je posais était la suivante: Est-ce qu'il peut prendre une décision de reporter et d'activer la construction de ce bureau de poste-là, surtout dans les conditions que nous connaissons présentement dans le Nord-Ouest du Québec, où il y a un taux de 25.8 p. 100 de chômage? Je posais cette simple question au ministre, et sans obtenir de réponse. C'est pourquoi j'ai reporté au débat de ce soir la même question pour enfin obtenir une réponse. Si je reporte cette question, c'est justement pour obtenir la réponse et non pas seulement une réponse politique. On sait qu'une élection aura probablement lieu en 1978 ou au début de 1979, et d'après ce que je peux voir, d'après la lettre de M. Havor du ministère des Travaux publics, il semble qu'on veut jouer une deuxième fois à la politique sur la décision de la construction du bureau de poste. Comme je l'ai indiqué tantôt, en 1974, après l'élection, on change d'architecte et on découvra cela. Alors, nous de la région, nous demandons de respecter les premiers engagements et de prendre les architectes de la place pour faire les travaux, chose qu'on a gagnée.

Alors est-ce que le ministre veut encore jouer à la politique ou attend-on les élections pour retarder encore une fois ce projet? Et je me pose sincèrement la question: Est-ce qu'on est en train, dans le Nord-Ouest du Québec, de faire le jeu qu'on a fait en Gaspésie, c'est-à-dire faire 15 élections sur le dos du port de Gros-Cacouna, que les gens attendent encore?

Monsieur le président, c'était là les quelques remarques que je voulais faire ce soir sur cette urgente question de chez nous dans le Nord-Ouest du Québec, et surtout dans la ville de Rouyn. Je répète encore que lorsqu'on constate que nous avons un taux de chômage de 25.8 p. 100, je pense qu'il est temps d'accorder des exemptions et d'activer la construction de ce bureau de poste dans la ville de Rouyn.